

**Attn M. le Commissaire Enqueteur, M. Jean-Marie Wilmart.**

**Carriere SCMC, Bagnac sur Cele**

**Lettre de Mme Goody, Caffoulens, Bagac-sur-Cele**

**3 decembre 2018**

Ceci est un projet avec un impact extreme sur le hameau de Caffoulens. Nous souhaiterions la rappelle de ce fait et que des moyens d'attenuer cet impact soit consideré.

1. **Durée du projet:** Compte tenu de l'impact énorme du projet proposé sur le hameau de Caffoulens et l'environnement naturelle autour, et en accord avec l'Avis du MRAe (3.2) nous demandons **que la durée du projet soit reduit à 25 ans**, pour permettre la communauté humaine et d'autres espèces de faune et de flore de se remettre plus rapidement.
2. **SUIVI:** Compte tenu de la durée extensive du projet, il y a une necessité très importante de suivi continu, à fonds et neutre pour i) contrôler accomplissement des engagements pris; ii) évaluer mesures de pollution environnementale; iii) ecouter preoccupations de tous (carriere, riverains, commune). **Comment les activites de la carriere peuvent-elles etre surveillées effectivement par une troisieme entité, especialement vues les changements fréquents du personnel de la Préfecture?**

**Comment, en tant que riverains proches de la carriere, peut-on avoir une voix dans les choses qui nous concernent, sur 30 ans?** Le CLCS ne fonctionne pas bien pour écouter les préoccupations des riverains (il n'y a jamais le temps d'y entrer à fonds, après les présentations du porteur du projet). Pendant les travaux les plus impactants aux riverains, on souhaiterait avoir une reunion de suivi (remodellée ou nouvelle?) chaque 6 mois.

**3. Comment est-ce que la protection des espèces protégées (et de faune/flore en général) va etre assurer de maniere neutre et impartial sur 30 ans?** Pourquoi le porteur du projet a-t-il deposé un dossier de demande de derogation a la destruction d'espèces protégées? **Est-ce que le LPO et autres organisations externes vont avoir un role clair et continu dans le suivi de la carriere?**

**4. Accueil de Dechets Inertes.** On nous informe que les dechets enterrés dans la carrière seront surveillés pour leur qualité et securité du point de vue de la santé. Comment est-ce que nous pouvons avoir des garantis fiables sur ce point? **Donné l'importance pour la santé des futures générations qui vivront dans le hameau et aux environs proches, et donné aussi les changements fréquents de personnel gérant et surveillant le projet, qui est-ce qui va en etre pleinement responsable?**

Nous souhaiterions que le porteur du projet emploie e entité indépendante et exterieure à la carrière pour surveiller la qualité des dechets; que la Préfecture leur demande de fait faire des contrôles aléatoires frequents; et que les riverains puissent voir le registre des dechets enterrés.

5. Les dechets incinérés sur le site créent-ils de la pollution atmosphérique?

6. Compte tenu du statut de la zone en tant que **"site inscrit" (Vallée du Célé)** il est important minimiser la visibilité de la carrière depuis la RN122. La construction d'un merlon haut le long de la RN122 cacherait la carriere, et s'il est de dimensions plus grandes qu'à present envisagées, il pourrait utiliser une partie des terres de décapage destinées dans le dossier à stockage sur le plat du hameau de Caffoulens (voir dessous, point 14).

**7. Reboisement.** Compte tenu du déboisement progressif des derniers 10 ans et les effets environnementales souffert par riverains, flore et faune, **est-ce que la carrière peut s'engager à reboiser avec urgence, dès que possible zone par zone?** Les riverains de Caffoulens souhaiteraient une participation étroite dans les décisions paysageres: types/positions d'arbres, hauteur des merlons permanent, etc.

**Quelle est la maniere de remplacer les arbres le plus rapidement et mieux possible de point de vue continuité avec flore/paysage locale?** Comme souligne le MRAe, les arbres qui prennent plusieurs années à pousser ne represent pas une mesure compensatoire pendant ce period: nous demandons au porteur du projet de **planter avec arbres deja assez grands** pour constituer un ecran naturel dans le moindre delai possible et recréer des habitats naturels plus vite. (ne pas commencer avec de très petits/jeunes arbres). Qu'est-ce que le porteur du projet peut faire pour améliorer le situation de déboisement, qui durera plusieurs années?

**8. Le Bardage.** Donné que les problèmes principales de pollution pour riverains, et aussi pour le flore et faune de la zone, sont le bruit et la poussière procédant des installations de concassage, nous demandons que: i) le processus soit bardé d'avantage, especialement là ou les pierres tombent d'en haut en pleine aire, sans rien pour contenir la poussiere (après concasseur primaire?); ii) un bardage en caoutchouc soit utilisé, qui fera moins de bruit; iii) que ce bardage soit effectué tout de suite dès l'autorisation du projet, et n'espère pas les 18mois au remplacement d'autres installations.

**9. Mise en place des nouvelles installations.** Donné que les riverains l'attendent deja plusieurs annees, est ce acceptable que la carrière travail librement deux ans de plus, pendant que les riverains souffrent les effets – surtout les risques pour la sante des enfants? Si les cheveux de M Therondel ont eu des problemes de sante causé par la poussiere, quelles sont les preuves solides que ceci n'est pas une risque pour les personnes? Tandis qu'au bruit, est ce vraiment acceptable de les laisser travailler deux ans de plus avec une nuisance auditive au Caffol qui dépasse la limite legal?

La réponse du porteur du projet à l'Avis du MRAe (3.3, p.8) ne répond pas à l'invitation de realiser un compagne de suivi dès la premiere annee d'exploitation et à realiser les traveaux nécessaires à la diminution de nuisances sonores dès que possible, mais répète seulement que les travaux sur les installations sera sur 18 mois après l'arrêté. Nous trouvons qu'il devrait répondre plus directement à la question, et chercher d'autres manieres d'attenuer le bruit, s'ils ne peuvent pas mettre en place les installations nouvelles plus rapidement.

S'il n'y a pas d'autres manieres de controller la pollution, nous demandons **qu'il n'y ait pas de travaux d'extension dans la carrière jusqu'à ce que les nouvelles installations et le bardage soient en fonctionnement.** Nous demandons que le propriétaire multinational de la carrière, qui en profite, investisse dans son site local pour la santé des riverains et des employés.

**10.** Les mesures sont apparament en-dessous des limites autorisés, mais i) elles datent de il y a 2-3 ans: nous demandons que mesures actualisées soit considerées dans le dossier; ii) elles ne sont pas mesurées *chez* les habitants: vivant sur place on a plutôt l'impression de niveaux élevés, par exemple avec des couches de poussières blanches renouvelées chaque jour...

**11.** Compte tenu de la quantité de poussière elevée par la circulation des camions sur le site, comment est-ce que l'arrosage des piste et le lavage des pneus peuvent etre assuré? (On en a vu à peine de preuves.) Ceci affect surtout la santé des employés.

**12. Solutions pour riverains: Compte tenu de la durée et proximité du projet et l'inquiétude que ressentent les riverains les plus proches, est-ce que le porteur du projet peut s'engager envers eux avec des solutions pratiques?** Je propose:

i) Que la SCMC pourrait offrir études de huisserie régulières, pour les 6 ou 7 maisons les plus proche. Par exemple, chaque 5 years, et chaque 2 ans pour maisons de Caffoulens. **Donné que la terre/roche n'est pas de structure uniforme, comment est-ce qu'on peut avoir confiance en la déclaration du dossier que les tirs ne peuvent être à l'origine de fissures sur le bâti?** L'expérience vécu des riverains proches est qu'ils ont des problèmes avec leur maisons qui semblent être du à la proximité de la carrière. Si la carrière adoptait cette stratégie proactive, ils pouvaient rassurer les voisins.

ii) Que la SCMC pourrait offrir **Mesures de poussière et de bruit** chez chaque riverain, deux fois par an. A présent il y a des points dans les hameaux où les mesures sont prises, mais ce n'est pas sur l'extérieure des maisons. Avec la construction typique local la plupart des maisons ont des balcons et les habitations au première étage, où le bruit et la poussière atteignent plus facilement. **(Est-ce que les mesures autorisées de poussière sont pareilles sur champs d'herbe et sur maisons habitées?)**

Comme voisine la plus proche à l'extension, je demande poliment que la carrière prennent des mesures de bruit et de poussière sur mon balcon dès que c'est possible, et s'engage à continuer de le faire régulièrement si ce projet est autorisé.

### **13. Remise en état:**

Nous demandons au porteur du projet i) d'intégrer dans le remise en état un **access** pour que les riverains puissent descendre les fronts de taille: surtout pour M Therondel il faudra un access d'en haut pour accéder à ses terres; ii) de faciliter l'accès au publique à "l'espace naturel" créée, une fois bien établie, et en consultation avec LPO: par exemple, avec des points d'observation d'oiseaux.

**La plantation** des zones réaménagées se voit jusqu'à maintenant trop régulière et artificiel: donné sa position dans le Vallée du Cele, nous pensons que l'insertion final dans le paysage devrait être étudié et communiqué plus à fonds: le réponse à l'Avis du MRAe dit que " toutes les mesures techniquement envisageables pour adoucir l'aspect géométrique des crêtes générées par l'exploitation seront bien entendu mises en oeuvre" mais il n'explique pas ce qu'elles sont. Nous demandons une réponse plus détaillée.

**14. Merlon proposé de 15 m dans le hameau de Caffoulens.** Compte tenu du fait que le hameau de Caffoulens est un lieu habité en permanence (en plus lieu de vacanciers entre mai et septembre), le merlon proposé de 15 m au-dessus du niveau de la route communale qui durera de 5 à 8 ans (conversation informel avec directeur de la carrière), impact sévèrement la vie quotidien. Sa réduction en hauteur et en durée aiderait la communauté de Caffoulens à survivre ces changements bouleversants et à mener un vie digne pendant ce temps. **Serait-il possible de le limiter en hauteur à la moitié, et de le limiter dans le temps, par exemple à 2 ans au lieu des 5 ans cités dans le dossier, et de le végétaliser tout de suite?**

Le surplus de stérile ne pourrait-il pas constituer un merlon plus grand le long de la RN122, où il y a besoin de barrière visuelle?

**15. RN122: manque d'écran protectrice pour riverains de Caffoulens.** Compte tenu que l'exploitation de la carrière enlève progressivement tout ce qui est entre le hameau de Caffoulens et la RN122 (terre, roche et arbres; avant 2009 quand la expansion des travaux a commencé, la route était ni visible ni audible), est-ce qu'il y aurait des moyens de protéger le hameau de Caffoulens du bruit constant de la route nationale dans la remise en état, par exemple avec placement de merlons en bas/ reboisement stratégique? **Nous demandons une étude de possibles solutions à ce problème.**

**16. Empêchement d'accès à La Source de Caffoulens:** Quelles sont les lois relatives à la source communale du hameau de Caffoulens? Les habitants ont le droit d'accès à l'eau

potable de cette source, que l'avance de la carrière détruira. Est-ce que, légalement, les riverains ne devraient pas être consultés, et peut-être dédommages?

17. Le dossier non-technique précise (p. 68) que le projet "n'aura pas d'impact sur le patrimoine culturel et archéologique local", mais les fouilles archéologiques sont encore à faire, programmées pour début 2019, alors ce n'est pas possible de faire cette affirmation.

**18. Reconnaître l'identité du hameau.** La valeur sociale et communautaire, et la beauté naturelle, qu'il y avait dans le hameau de Caffoulens jusqu'à 2009 ne sont pas reconnus dans ce processus. La "**Qualité de vie**" n'est pas la même chose que le "Contrôle de pollution". Nous demandons une reconnaissance de la réduction réelle en qualité de vie, et de ce qui est en train de se perdre, par respect aux habitants. **Qu'est-ce que le porteur du projet propose faire pour reconnaître et commémorer l'histoire** de ce lieu de rencontres et vies collectives qui ne sera plus. (Peut-être voudrait-il soutenir financièrement un projet d'histoire local pour documenter la vie et le passé du lieu et ses environs?)

#### **POSITION DE MME GOODY.**

**19.** Je suis propriétaire à Caffoulens directement impactée. Vu l'impact du projet sur le hameau et sur mon activité professionnelle, je souhaiterais avoir un engagement de négociation sur dédommagement.

Je demande au porteur du projet qu'il y ait un **entretien** documenté dans le plus court délai, et qu'il s'engage à négocier une solution sur le futur de mon bien. Je propose:

- **soit** ils m'indemnisent pour ma maison (perte de valeur, perte de revenus de location, perte de revenus professionnels, perte de possibilité de développer tel comme envisagé le Centre Goody (recherches doctorales)) et pour la maintenir en face des changements de l'environnement

- **soit** qu'ils prennent toute disposition pour me relocaliser dans un autre endroit similaire, pour réaliser mes plans de travail.

**20. Communication:** Jusqu'à présent je n'ai pas une communication sérieuse du part du porteur du projet. Depuis 2013: aucun courriel de leur part; 1 réunion organisée exprès ce septembre, 2 conversations rapides en passant (tous initiés par moi). J'ai expliqué dans ma lettre de 10 septembre 2018 comment ce projet affectera mon activité professionnelle, mais je n'ai encore pas eu de réponse écrite à ma lettre: **quand est-ce que je peux espérer une réponse officielle?**

**Je souhaiterais qu'ils s'engagent à une communication continue et sérieuse.**

Je souhaiterais aussi qu'ils reconnaissent clairement que la situation actuelle n'a rien à voir avec celle de 2011/13 quand je ne voulais pas leur vendre la maison.

**21. VALEUR DES BIENS:** En référence à la page 76 du Dossier Non Technique sur la valeur vénale des biens, précisant qu'il n'y aura pas de réduction de valeur, je ne suis absolument pas d'accord. D'après les renseignements au pres d'une agence immobilière ceci m'ont affirmé le contraire: **quelle est la dépréciation de valeur que le projet implique?**

**Attn M. le Commissaire Enquêteur, M. Jean Marie Wilmart.**

**Compte tenu de l'impact extrême de l'exploitation proposé sur le hameau de Caffoulens, quels moyens y aurait-il de minimiser l'impact additionnel sur le hameau causé par le déplacement de la route?**

**1. L'ampleur** de 6m proposé implique une perturbation encore plus grand: plus d'arbres et de terre déplacés, plus de rochers exposés, moins de herbe qui reste. Dans l'absence de raisons impérieuses pour la faire si large, il semble une blessure additionnelle au hameau qui n'est pas strictement nécessaire. Ne pourrait-on pas faire quelque chose de plus discrète?

Quel est le sens en avoir un bout de route beaucoup plus large que tout le reste? On nous a expliqué c'est pour que les voitures puissent passer, mais i) on peut déjà passer parfaitement bien si on ne roule pas trop vite ii) ce serait tres facile de faire des points pour passer (points plus larges), sans faire toute la route d'un ampleur innecessaire.

La seule raison envisagable pour faire la route si ample, serait pour l'usage des camions, mais ceci est interdit sur les voies locales. **Est-ce que les riverains peuvent recevoir des assurances fermes que la route ne sera pas utilisée pour camions?** On souhaiterait demander que cette loi soit soutenue et renforcée. **Quelles serait les moyens d'en surveiller la conformité, pour les riverains qui y vivent?**

**2.** La deviation de la voie communale implique la construction de **talus** tres grands juste en-dessous du hameau. **Quelles seront les mesures pour proteger les habitants (surtout enfants) qui pourraient y tomber?**

**3.** Compte tenu de la contraction sévère d'espace et manque de surface vivables que nous aurons à Caffoulens avec ce projet, **on demande que la nouvelle voie passe vers le fonds de la manège de M Therondel** (au lieu de presque collée au batiment de l'actuelle sellerie), pour qu'on puisse avoir un peu d'espace pour "respirer". (Si non, on devient à peu près un îlot de circulation.) Ceci ne changerait presque pas les plans de la carriere, mais serait une amelioration très grande pour le hameau.

Concernant mon activité professionnel chez moi à Caffoulens, ce déplacement de la route implique encore plus de problèmes de bruit et dénaturation de la beauté du coin, et rendra plus difficil encore mon travail, et louer aux vacanciers.

Si le hameau doit subir telle purturbation de son environnement que represente l'extension de la carriere, ne merite-t-il pas d'etre protegé de nuisances additionels, comme ceux de la nouvelle voie communale: **quels moyens y aurait-il de minimiser l'impact additionnel sur le hameau causé par le déplacement de la route?**